

**RD 63 - Suppression du PN 6 à REICHSTETT
Démolition d'une maison**

Rapport n° CP/2014/195

Service gestionnaire :

Service grands projets d'infrastructures

Résumé :

Dans le cadre du projet de suppression du passage à niveau n° 6 à REICHSTETT, le Département a acquis en 2013 l'ancienne maison du garde-barrière dans le but de la démolir, afin de pouvoir rétablir la rue de la Peupleraie dans de bonnes conditions de sécurité.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser le président du Conseil Général à déposer la demande de permis de démolir.

Dans le cadre de l'opération de suppression du passage à niveau n°6 (PN6) à REICHSTETT et après délibération de la commission permanente du 1^{er} octobre 2012, le Département a procédé à l'acquisition de l'ancienne maison du garde-barrière, en date du 30 avril 2013. Cette propriété est cadastrée sous la commune de REICHSTETT, en section 7, parcelle n°323/231, d'une surface de 991 m², au 6 rue de la Peupleraie, à l'intersection entre la RD63 et la voie ferrée Strasbourg/Lauterbourg.

Afin d'améliorer le tracé de la rue de la Peupleraie et par conséquent la visibilité et la sécurité des usagers, le projet prévoit de démolir cette maison inoccupée depuis fin 2012. Ces travaux sont prévus en 2014.

Pour réaliser ces travaux, un permis de démolir doit au préalable être délivré.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président autorise le président du Conseil Général à déposer la demande de permis de démolir de l'ancienne maison du garde-barrière du passage à niveau n°6 à Reichstett.

Strasbourg, le 17/02/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL